

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 37 (1957)
Heft: 4

Rubrik: Chiffres, faits et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

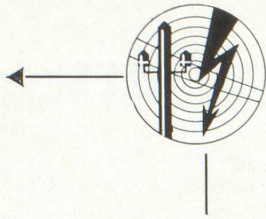
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

Conseil d'Administration

Le 14 mars 1957 s'est réuni à Paris le Conseil d'Administration de la Chambre de commerce suisse en France, sous la présidence de M. J. C. Savary.

Après avoir préparé l'Assemblée générale de notre compagnie, le Conseil a entendu une très intéressante communication de M. Gotret, Secrétaire près l'Ambassade de Suisse en France, sur les relations économiques franco-suisse.

Section de Lyon

Le 20 mars, à l'issue d'un déjeuner qui groupait une quarantaine de personnes, M. G. P. Menais, directeur à Lyon de la Caisse Centrale de Récompte a parlé d'un sujet brûlant d'actualité et qu'il avait intitulé « Du Sahara romantique au Sahara industriel ».

Ce qu'il a vu, entendu et ressenti au cours du récent voyage qu'il a entrepris avec une mission économique lyonnaise et qui, par El-Goléa, In Salah, Timimoun, Gardaia l'a conduit au cœur même de ces régions considérées comme stériles il y a peu de temps encore, M. Menais l'a exposé à son auditoire d'une façon simple et enthousiaste.

Le Sahara romantique est mort, le Sahara industriel prend vie! L'or noir, on le sait, a déjà jailli en plusieurs endroits. Mais ce résultat qui apporte à certains esprits défaitistes un démenti éclatant n'a pu être obtenu qu'aux prix d'efforts considérables. Trois grands problèmes se sont posés et résumant les difficultés qui ont dû (et qui devront encore) être surmontées :

— *Un problème technique* : rendre possible la vie humaine et communautaire des travailleurs du désert. Pour y parvenir, il a fallu, d'une part, trouver l'eau et l'amener par pipelines, longs de plusieurs dizaines de kilomètres souvent, jusqu'aux différents points de forage; d'autre part, aménager des aérodromes et des pistes afin qu'avions et camions puissent déposer sur place le matériel et la main-d'œuvre.

— *Un problème humain* : assurer à cette main-d'œuvre un indispensable confort moral en lui accordant d'importants avantages (salaires élevés, retours périodiques et payés dans les familles, etc.). Ceci parce que le Sahara industriel doit être créateur de richesses et non destructeur d'hommes.

— *Un problème financier*, qui, bien que cité en dernier lieu, passe cependant, sur le plan pratique, avant les autres puisque, faute de pouvoir le résoudre, c'est la question tout entière qui reste sans solutions. A ce point de vue et si les fonds nécessaires aux recherches ont pu être trouvés, il appert déjà que la France, à elle seule, ne pourra fournir les capitaux qu'exige une industrialisation rationnelle, sur une grande échelle, de ses territoires sahariens. Mais il ne fait nul doute qu'elle trouvera en d'autres pays européens des partenaires prêts à compléter ses propres investissements.

Les perspectives s'avèrent donc réjouissantes. Toutefois, pour que l'avenir ne les démente pas, il faut qu'envers et contre tout

la porte du Sahara reste française. C'est sur cette conclusion que M. Menais, profondément attaché à cette Algérie où il a vécu pendant plus de quinze ans, a terminé son exposé, lequel, comme il le méritait, a été chaleureusement applaudi.

Le 15 avril, à la suite d'un autre déjeuner, M^e de Guardia, qui s'était déplacé spécialement de Paris, a parlé à nos adhérents de la Valeur en douane. Traité de manière brillante, ce problème si complexe intéressa particulièrement les participants qui profitèrent de l'occasion pour poser de nombreuses questions au conférencier.

FRANCE - SUISSE

Première ambassade de Suisse

L'Assemblée fédérale avait autorisé, l'année passée, le Conseil fédéral à transformer les légations de Suisse en ambassades. En raison des liens diplomatiques très anciens qui existent entre la France et la Suisse, le Conseil fédéral a décidé d'élever en premier lieu la légation de Paris au rang d'ambassade. Simultanément elle confère le titre d'ambassadeur au chef de cette mission, Monsieur le Ministre Pierre Micheli, qui a présenté, le 5 avril, ses lettres de créance à Monsieur Coty, Président de la République Française.

Représentation suisse à Casablanca

La Chancellerie consulaire suisse de Casablanca a été transformée en Consulat.

Exportation de peaux brutes

Le *Journal Officiel* du 1^{er} mars 1957 a informé les exportateurs de l'ouverture de contingents de peaux brutes de veaux (40 tonnes) et de peaux brutes entières d'écuidés (50 tonnes) à destination de la Suisse. Les demandes d'autorisation d'exportation sont reçues par l'*Office des Changes* depuis le 10 mars et jusqu'au 31 mai 1957.

FRANCE

Exonération de T. V. A.

Aux termes d'une décision n^o 268-4, parue au *Moniteur Officiel du Commerce et de l'Industrie* du 9 mars 1957, certains produits et matériels importés en vue de la composition et de l'impression des journaux et périodiques seront exonérés de la taxe sur la valeur ajoutée; toutefois, la demande d'exonération doit figurer sur la déclaration d'importation et l'attestation, de n'utiliser ces produits et matériels qu'aux emplois prévus, doit être jointe à cette demande.

Suspension de taxes

Le *Journal Officiel* du 2 mars 1957 a publié un décret portant suppression d'impôts et taxes de toutes natures sur certains produits alimentaires (chocolat, confitures, pâtes alimentaires). Un important rectificatif a paru au *Journal Officiel* du 9 mars 1957. Le *Moniteur Officiel du Commerce et de l'Industrie* du 13 mars reproduit le texte de ce décret intégralement reconstitué.

Échantillons commerciaux

Le *Journal Officiel* du 8 mars 1957 publie un arrêté qui autorise l'utilisation des carnets ECS pour l'importation et exportation temporaires des échantillons commerciaux.

FRANCE D'OUTRE-MER

Modifications de tarifs

MADAGASCAR. — La *Feuille Officielle Suisse du Commerce* du 27 mars 1957 signale des modifications des tarifs des taxes d'importation et de consommation portant, les premiers sur certaines bières, et les seconds sur certains ouvrages en matière plastique. La même *Feuille Officielle* annonce une modification du tarif d'exportation applicable aux cafés et succédanés de cafés et entrant en vigueur à compter du 1^{er} avril 1957.

SUISSE

Négociations avec l'Autriche

Des négociations ont eu lieu à Berne, du 18 février au 1^{er} mars 1957, entre une délégation autrichienne et une délégation suisse. Elles ont eu pour objet le règlement des créances autrichiennes et suisses restées en suspens et provenant de l'ancien clearing germano-suisse.

Conduites dans un esprit de compréhension mutuelle, ces négociations ont permis d'établir les lignes directrices qui pourront servir de base à l'accord à conclure. Les deux délégations vont maintenant faire rapport à leur gouvernement respectif. Il est prévu de reprendre ces négociations aussitôt que possible.

Les recettes fiscales en 1956

Comme on devait le prévoir, les recettes fiscales de la Confédération suisse ont atteint en 1956 un chiffre record. Elles se sont élevées en effet à 2.200 millions de francs suisses, en très forte augmentation par rapport à l'année précédente et au budget prévu. Ces excellents résultats sont intervenus malgré la récente réduction d'impôts décrétée par le Parlement et appliquée pour la première fois en 1956. Parmi les recettes il convient de signaler que les droits de douane, grâce à l'évolution favorable du commerce extérieur et des importations en particulier, ont dépassé 740 millions de francs, soit une centaine de millions de plus que prévu.

Le commerce de détail

Le chiffre d'affaires totalisé en 1956 par l'ensemble des établissements du commerce suisse de détail dépasse de 8,1 % le total de l'année 1955. L'augmentation dans le secteur des produits alimentaires, boissons et tabacs atteint 8,6 %; pour les objets de l'habillement et autres articles textiles, elle est de 6,4 % et de 9,5 % dans l'ensemble des autres groupes d'articles. L'indice du mouvement d'affaires du commerce suisse de détail calculé sur la base de 1949 : 100, s'est élevé à 140 en 1955, contre 129,5 l'année précédente.